



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Secrétariat Général
Service de la coordination
des politiques publiques
Bureau des Procédures Environnementales**

**ARRETE PREFECTORAL
portant modification de la composition
du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
(CODERST)**

N° CODERST 2023-001

Le préfet de Meurthe-et-Moselle
Chevalier de la légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 3472 du 11 septembre 2006 modifié portant création du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ;

Vu l'arrêté n° CODERST 2022-002 du 28 avril 2022 portant renouvellement des mandats des membres du CODERST;

Vu l'arrêté n° CODERST 2022-004 du 19 septembre 2022 portant modification de la composition du CODERST;

Vu les changements enregistrés à la direction de la Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection de l'Environnement du Milieu Aquatique, avec le départ de Madame Tania KLEIN, membre suppléant du CODERST et la nomination de Monsieur Nicolas MEYNARD en qualité de directeur de cette même fédération;

Vu le courrier électronique du 06 janvier 2023 de la Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique désignant Monsieur Nicolas MEYNARD, directeur de la fédération, en qualité de suppléant en lieu et place de Madame Tania KLEIN ;

Considérant l'opportunité de disposer de la liste des membres du CODERST dans un arrêté unique;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle ;

ARRÊTE

Article 1er :

La composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, prévue dans l'arrêté préfectoral n° 2022-002 du 28 avril 2022 portant le renouvellement des mandats des membres du CODERST :

1er groupe - Services de l'État et agence régionale de santé :

- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est ou son représentant
- Mme la directrice départementale de la protection des populations ou son représentant ;
- M. le directeur territorial Nord-Est de Voies Navigables de France ou son représentant ;
- Deux représentants de la direction départementale des territoires ;
- M. le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant
- M. le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;

2ème groupe - Cinq représentants des collectivités territoriales

• deux conseillers départementaux

Titulaires

- M. Sylvain MARIETTE
- M. Michel MARCHAL

Suppléants

- M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER
- M. Anthony PERRIN

• trois maires

Titulaires

- M. André FAVRE, maire de Loisy
- M. Jean-François GUILLAUME, maire de Ville-en-Vermois
- M. Dominique ROUBY, maire de Belleville

Suppléants

- M. Daniel LAGRANGE, maire de Messein
- M. Xavier COLIN, maire de Pierre-la-Treiche
- M. Philippe VOINSON, maire de Bouxières-aux-Chênes

3 ème groupe - Neuf représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des professionnels et des experts

• un représentant d'une association agréée de consommateurs

Titulaires

- M. Michel BRETON, association Consommation , Logement et cadre de Vie (CLCV)

Suppléants

- M. Bernard MICHEL, association Consommation , Logement et cadre de Vie (CLCV)

• un représentant d'une association agréée de pêche

Titulaires

- M. Jean-Louis GILLET, fédération de Meurthe-et-Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FPPMA 54)

Suppléants

- M. Nicolas MEYNARD, fédération de Meurthe-et-Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FPPMA54)

• **un représentant d'une association agréée de protection de l'environnement**

Titulaires

- M. Raynald RIGOLOT, Fédération meurthe-et-mosellane pour la promotion de l'environnement et du cadre de vie (FLORE 54)

Suppléants

- M. Marcel GAUZELIN, Fédération meurthe-et-mosellane pour la promotion de l'environnement et du cadre de vie (FLORE 54)

• **trois représentants des professions dont l'activité relève du domaine de compétence du conseil :**

Titulaires

- Mme Marianne MAURICE, chambre de commerce et d'industrie de Meurthe-et-Moselle
- M. Fabrice GWIZDAK, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle.
- M. Jérémie JENNESON, chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle

Suppléants

- M. Charles FALCHI, chambre de commerce et d'industrie de Meurthe-et-Moselle
- M. Thierry VINCENT, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle.
- M. Laurent ROUYER, chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle

• **trois experts dont l'activité relève du domaine de compétence du conseil :**

Titulaires

- M. Patrice ROBIN, ordre des architectes de Lorraine
- M. Marc BURY, caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- M. le directeur du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ou son représentant.

Suppléants

- M. Dominique PETIT, ordre des architectes de Lorraine
- Mme Pascale BARBILLON, caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

4ème groupe - quatre personnalités qualifiées

Titulaires

- Mme Christine CACHET-MARLY, hydrogéologue agréée
- Mme Stéphanie DELAUAUX, Agence d'Information sur le logement de Meurthe-et-Moselle et de Meuse
- Mme le Docteur Eliane ABRAHAM, ordre des médecins
- M. le Docteur Emmanuel PUSKARCZYK, centre anti-poison de Nancy

Suppléants

- M. Frédéric SCHAFFROTH, hydrogéologue agréé
- Mme Charlotte HUMBERT, Agence d'Information sur le logement de Meurthe-et-Moselle et de Meuse
- M. le Docteur Dominique THIAUCOURT, ordre des médecins

Article 2 :

La composition de la formation spécialisée pour l'examen des déclarations d'insalubrité prévue à l'article 2 de l'arrêté n° CODERST-2022-002 du 28 avril 2022 portant renouvellement des mandats des membres du CODERST est fixée comme suit :

1er groupe - Services de l'État et agence régionale de santé :

- Monsieur le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- M. le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant
- M. le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;

2ème groupe - Représentants des collectivités territoriales

Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">• M. Sylvain MARIETTE	<ul style="list-style-type: none">• M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER
<ul style="list-style-type: none">• Un maire choisi parmi les titulaires cités à l'article 1er du présent arrêté	<ul style="list-style-type: none">• Un maire choisi parmi les suppléants cités à l'article 1er du présent arrêté

3ème groupe - Représentants d'associations agréées de consommateurs et de protection de l'environnement, des professionnels et des experts

Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">• M. Michel BRETON, association Consommation , Logement et cadre de Vie (CLCV)	<ul style="list-style-type: none">• M. Bernard MICHEL, association Consommation , Logement et cadre de Vie (CLCV)
<ul style="list-style-type: none">• M. Raynald RIGOLOT, Fédération meurthe-et-mosellane pour la promotion de l'environnement et du cadre de vie (FLORE 54)	<ul style="list-style-type: none">• M. Marcel GAUZELIN, Fédération meurthe-et-mosellane pour la promotion de l'environnement et du cadre de vie (FLORE 54)
<ul style="list-style-type: none">• M. Patrice ROBIN, ordre des architectes de Lorraine	<ul style="list-style-type: none">• M. Dominique PETIT, ordre des architectes de Lorraine

4ème groupe - Personnalités qualifiées

Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">• Mme Stéphanie DELAUAUX, Agence d'Information sur le logement de Meurthe-et-Moselle et de Meuse	<ul style="list-style-type: none">• Mme Charlotte HUMBERT, Agence d'Information sur le logement de Meurthe-et-Moselle et de Meuse
<ul style="list-style-type: none">• Mme le Docteur Eliane ABRAHAM, ordre des médecins	<ul style="list-style-type: none">• M. le Docteur Dominique THIAUCOURT, ordre des médecins

Article 3 : Entrée en vigueur

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la date de signature du présent arrêté. L'arrêté préfectoral n°2022-004 du 19 septembre 2022 est abrogé.

Article 4 : Durée du mandat des membres

Les membres visés aux articles 1 et 2 sont nommés pour une durée de trois ans à compter de l'arrêté n° CODERST 2022-002 du 28 avril 2022 portant renouvellement des mandats des membres du CODERST.

Article 5 : Recours

La présente décision ne peut être déférée qu'auprès du Tribunal administratif de Nancy - 5, place de la Carrière - Case Officielle n° 38 - 54036 Nancy Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application numérique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Exécution et information

Le secrétaire général de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des membres du conseil et qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nancy, le 10 JAN. 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Julien LE GOFF